

Formulaire pour ma réservation

(pas de réservation en ligne , ne cherchez pas)

Veillez imprimer ce formulaire, le remplir, le signer et joindre un acompte de 30% par

Chèque, et envoyer le tout à cette adresse :

Camping « Le Chant Des Oiseaux »

11, route de Honfleur

14360 Trouville sur Mer

Attention, veillez à avoir tout d'abord mis en option le tit'home que vous désirez, pour être sûr qu'il soit libre et

Réservable, cette demande se fait par mail : chant.des.oiseaux@orange.fr

Contrat de Location pour Tit'home

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous proposer la réservation de mon tit'home

Si cette proposition retient votre attention, veuillez suivre la démarche énoncée ci-dessus.

En vous souhaitant d'excellentes vacances dans notre région, je vous adresse mes sincères salutations.

Renseignements indispensables

Votre Nom et Prénom :

Votre adresse :

Votre téléphone :

Votre Mail :

Nombres d'adultes :

Nombre d'enfants (de 2 à 14 ans) :

Nombre d'enfants (de - de 2 ans) :



Je loue ce tit'home du à partir de 18 h (ou 16h en juillet et août) au à 10h.

(Les arrivées ne se font plus après 19h et seront repoussées automatiquement au lendemain 10h)

Deux dépôts de garantie vous seront demandés à votre arrivée en plus du solde de votre location.

Le 1er d'un montant de 230.00€ pour la détérioration et le 2nd d'un montant de 65.00€ pour le ménage.

Cette location prendra effet si je reçois à mon adresse l'acompte de réservation d'un montant de 30% du coût total de votre séjour, en ayant au préalable posé 1 option sur le mobil home désiré (durée de l'option 5 jours). Au -delà de la date de L'option posée et de l'acompte non reçu, cette proposition de location sera annulée et je disposerai de mon tit'home à ma convenance.

J'ai pris connaissance des conditions générales de réservation (page suivante) et je déclare être d'accord sur les termes du contrat.

Fait le :

Signature du locataire précédée de la Mention « Lu et Approuvé »

Conditions générales de Location

Article 1 : Durée du séjour : Le locataire, signataire du présent contrat conclu pour la durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintient dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 2 : Conclusions du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30% du montant total de la location et un exemplaire de contrat signé. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers.

Article 3 : Annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

A- Annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra réclamer le solde du montant du séjour si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux. Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son mobil home. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

B- Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 4 : Arrivée : Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire. Toute arrivée après 19h le jour prévu de l'arrivée sera automatiquement repoussé au lendemain 10 h, après 1 appel pour prévenir le propriétaire.

Article 5 : Règlement du solde : Le solde de la location est versé, à l'entrée du camping, à votre arrivée, avant de prendre possession de la location.

Article 6 : Utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Il devra respecter le règlement intérieur du terrain de camping affiché au niveau de l'accueil de celui-ci.

Article 7 : Capacité : Le présent contrat est établi pour 4 ou 6 personnes Maximum en fonction des modèles. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil édictée sur le contrat, le propriétaire refusera les personnes Supplémentaires.

Article 8 : Assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages Survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.



Camping « le chant des oiseaux »

La Direction